

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

Présents : MM. Michel CUNY, James RAYMOND, Viviane PIVOIN, Pascal TOULISSE, Alain BOYALS, Yvelise BLANCHIER, Claudine CONSTANT, Florence CHABANNE, Frédéric DAURIAT, Pascal LÉGER, Ginette MASSIGNAC, Jacky MICHELET, Éric PLATEVOËT, Nathalie PRIORET,

Excusées : Viviane ZORZOLI, Karine NICOULAUD, Ophélie RIVIÈRE

Secrétaire de séance : Yvelise BLANCHIER

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2019 est approuvé.

Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par M. Philippe ROOS, Trésorier

À l'unanimité, les élus approuvent les trois comptes de gestion (budget Commune et budgets annexes assainissement et régie de transport) portant sur l'exercice 2018.

Pour le budget principal, le résultat de l'exercice passé laisse apparaître un excédent en investissement de 142 470,70 €. Lorsqu'on ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent, on obtient le résultat de clôture de l'exercice en cours soit un excédent de 57 987,17 €. En fonctionnement, l'année 2018 présente un résultat positif de 181 712,37 €, soit en cumulé un excédent de 787 560,04 €.

Pour le budget annexe assainissement, en investissement, le résultat de l'exercice laisse apparaître un déficit de 4 723,00 €. Lorsqu'on ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent, on obtient le celui de l'exercice en cours soit un excédent de 142 841,92 €. En fonctionnement, l'année 2018 présente un résultat positif de 1 024,41 €, soit en cumulé un excédent de 2 908,24 €.

Pour le budget annexe de la régie de transport, en investissement, le résultat de l'exercice laisse apparaître un excédent de 1 573,18 €. Lorsqu'on ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent, on obtient celui de l'exercice en cours soit un excédent de 55 159,44 €. En fonctionnement, l'année 2018 présente un déficit de 10 538,38 €, soit en cumulé un déficit de 55 159,44 €.

Approbation des comptes administratifs 2018

Les trois comptes administratifs présentés par M. le Maire correspondant aux trois comptes de gestion dressés par le Trésorier, les élus les approuvent après la sortie de M. CUNY de la salle du Conseil.

Pour le budget principal, M. CUNY expose que les restes à réaliser de l'exercice 2018 sur 2019 du budget principal présentent un solde négatif de 30 718,91 €. Ils sont principalement constitués en dépense par les travaux du secteur des Gavareaux et ceux de mise en accessibilité de l'école, et en recette par diverses subventions restant à percevoir pour la rénovation de la salle des fêtes et pour la rue des Gavareaux. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ayant augmenté, et les recettes diminuées (notamment lié à la baisse des dotations de l'État), l'autofinancement dégagé se réduit passant de 224 000 € l'an dernier à 181 712 € pour cet exercice. Cependant, les excédents de fonctionnement reportés retrouvent leur niveau de 2016, soit avant les travaux de l'Espace Ripériis. Les charges de personnel ont augmenté liés à deux éléments, d'une part les évolutions classiques de carrière de la fonction publique (+ 5 000 €), d'autre part un recours nettement plus important aux contractuels suite à la diminution du nombre de contrats aidés (+ 12 000 €).

Pour le budget assainissement, les restes à réaliser (travaux d'assainissement de la Maladrie) dont le solde est fortement négatif (360 964,72 €) du fait des très faibles subventions obtenues (10 400 € du Département), un besoin de financement de 218 122,80 € devra être couvert par l'emprunt.

La régie de transport présente quant à elle un excédent d'investissement qui annule le déficit de fonctionnement. Cet écart s'explique par le jeu d'écriture des amortissements du bus. Il n'y a pas de restes à réaliser.

M. CUNY remercie les agents en charge du budget et de la comptabilité pour leur implication et le sérieux de leur travail.

Affectation des résultats 2018 sur les exercices 2019

Le Conseil Municipal décide de reprendre au budget primitif 2019 du budget principal les sommes suivantes :

57 987,17 € en investissement à l'article R 001 ;

30 718,91 € en investissement à l'article R 1068 ;

756 841,13 € en résultat reporté de fonctionnement à l'article R 002.

Pour le budget annexe assainissement, il décide de reprendre au budget primitif 2019 les sommes suivantes :

142 841,92 € en excédent d'investissement reporté à l'article R 001 ;

2 908,24 € en investissement à l'article R 1068.

Pour le budget annexe régie de transport, les élus reprennent au budget primitif 2019 les sommes suivantes :

55 159,44 € en excédent d'investissement reporté à l'article R 001 ;

55 159,44 € en résultat reporté de fonctionnement à l'article D 002.

Subvention pour les voyages organisés par le collège Jean Rostand

Monsieur le Maire expose la demande de subvention du collège Jean Rostand au nom des élèves demeurant à Rivières pour les voyages linguistiques à Birkenau et à Pau prévus durant l'année scolaire 2018/2019. Il expose que le nombre d'élèves concernés se monte à 12 jeunes. Il rappelle les montants versés pour l'année scolaire 2016/2017 (299 € attribués et 35 € restitués suite à annulation et pour 2017/2018 (364 € attribués - 30 € restitués). Le Maire propose aux élus de mettre en place un système de prise en charge du coût du voyage par élève de 20 % avec un montant minimal de 15 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, attribue la subvention suivante au collège Jean Rostand de La Rochefoucauld au profit des élèves de Rivières pour les voyages linguistiques de l'année scolaire 2018/2019 :

Destination	Coût	Nombre	Montant	Total
Birkenau (12 nuitées)	190,00 €/élève	1 élève	38,00 €/élève	38,00 €,
Madrid (5 nuitées)	265,00 €/élève	4 élèves	53,00 €/élève	212,00 €,
Toulouse (1 nuitée)	86,50 €/élève	11 élèves	17,30 €/élève	190,30 €,
Soit un montant global de 440,30 €.				

Adhésion à l'association des maires ruraux de France (AMRF)

Cette association aborde des sujets près de la ruralité, donne des conseils adaptés et semble être à l'écoute des municipalités. Le montant de l'adhésion est de 56 €, l'abonnement à la revue 19 €.

Le Conseil accepte d'adhérer à cette association en plus de l'AMF.

Délibération concernant le Syndicat d’Alimentation en Eau Potable :

La Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois demande à adhérer au Syndicat intercommunal d’adduction en eau potable du Karst de la Charente. Le SIAEP a déjà voté oui à l’unanimité. Les élus votent à l’unanimité pour que La Rochefoucauld-en-Angoumois adhère au SIAEP.

Résultats du sondage sur une Mutuelle Municipale

Nous avons reçu 46 réponses sur 800 foyers contactés par courrier, parmi lesquelles 40 sont clairement favorables. Il s’agit principalement de personnes âgées ou ayant de faibles revenus. M. le Maire propose de continuer la démarche, la Commune ne servant que d’intermédiaire. Il s’agit d’un service rendu. Il faudrait une convention-type avant de contacter des assureurs.

Questions diverses

Point sur les travaux

Au cours des différents sujets abordés, M. CUNY évoque l’avancement de différents dossiers :

1. Suite au classement sans suite de la première consultation, le nouveau marché de travaux pour le secteur des Gavareaux a permis de recevoir trois offres. La réunion d’analyse des offres se tiendra jeudi soir avec La Rochefoucauld-en-Angoumois et la communauté de communes.
2. Les travaux d’assainissement de la rue de la Maladrerie avancent très bien suite à la période de beau temps. Les réunions de chantier sont le mercredi à 16h45.
3. La municipalité de La Rochefoucauld-en-Angoumois a contacté les différentes mairies qui rejettent dans la station d’épuration de La Rochefoucauld pour harmoniser les conventions de rejet. Charente Eaux a été mandatée pour travailler sur le sujet. Elle propose que chaque collectivité reprenne la gestion de son propre réseau et verse une redevance relative aux rejets effectifs. Une réunion avec la SAUR devra être programmée pour établir un avenant au contrat en cours.
4. Dans le cadre de la réalisation de la maison de santé intercommunale rue de la Maladrerie, M. CUNY évoque la réalisation d’un cheminement accessible vers la rue de Limoges.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

Grand Plantier (non bâti - 2 parcelles différentes) ; 179 rue des Fonds de Bellonne (bâti) ; 183 rue du Bourg (bâti) ; 88 rue des Villars (bâti) ; 98 route de Mansle (non bâti) ; 560 rue de l’Ancienne Ecole (bâti et non bâti)

Boîte à livres

Il a été suggéré l’installation d’une boîte à livres dans le Bourg. Il en existe déjà une dans la forêt au Gros Fayant.

Le Conseil accepte cette demande, deux étagères pourraient être installées par nos employés sous l’abri bus de l’école.

Balade du vendredi

Notre commune a été retenue par la CDC pour une balade dans le cadre de celles du vendredi soir. Celle-ci aura lieu le 5 juillet 2019 au départ des Houillères.

Nous devons déterminer un circuit partant des Houillères et passant par Lavaud, choisir les endroits intéressants à montrer, trouver un site pour le parking et le verre de l’amitié en fin de soirée.

PLUi

Le cabinet URBAM mandaté par la CDC, en charge du dossier, vient de cesser son activité en raison de graves problèmes de santé de la gérante. La décision a des impacts directs sur les deux PLUi qui étaient en cours d'élaboration mais à des niveaux d'avancement différents.

C'est problématique pour l'ex-Bandiât-Tardoire qui est en phase de règlement. La partie de l'ex-Seuil-Charente-Périgord n'en est qu'au diagnostic.

Les élus vont se réunir la semaine prochaine pour essayer de trouver une solution.

Réduction de la vitesse Rue de la Charbonnière

Afin de réduire la vitesse sur cette portion de voie, Madame Vignaud de l'ADA, suite à une rencontre avec Pascal TOULISSE, propose plusieurs possibilités d'installation : des quilles pour rétrécir un peu la voie, des coussins berlinois, la pose d'un panneau STOP, la voie communale devenant prioritaire sur la voie départementale.

Le choix sera fait après chiffrage.

Finances intercommunales

Le rapport du dernier conseil communautaire faisait notamment état des recettes d'imposition de la CDC La Rochefoucauld-Porte-du-Périgord. Il en ressort que 70 % (229 462 € sur 329 073 €) de la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) perçue par la CDC en 2018 l'est sur Rivières. De même, la deuxième contribution de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) est due par une entreprise de Rivières (38 596 €).

Les élus rapprochent ces éléments du montant de l'attribution de compensation reversée par la CDC à la commune. Ils le comparent également aux communes qui n'apportent ce type de ressources à la CDC mais qui refusent également de participer à d'autres dépenses en commun comme l'instauration d'une taxe GEMAPI.